

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 937

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 13

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« fixés par le préfet de région »

les mots :

« définis par le représentant de l'État dans la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.